

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE INSÉMINATION

Votre médecin vous propose le recours à une insémination intra utérine qui est une assistance médicale à la procréation. Le cadre légal et réglementaire nécessite que vous nous transmettiez les documents ci-après :

1) PRENDRE RENDEZ VOUS SUR LE SITE INTERNET DE L'HÔPITAL POUR VOTRE CONSULTATION BIOLOGIQUE (AVEC VOTRE CONJOINT(E) SI VOUS ETES EN COUPLE)



Spécialité: **AMP - Centre Sainte Colette - FIV**
Motif : **Consultation Biologique pour AMP**

Le ____ / ____ / ____

2) LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA CONSULTATION BIOLOGIQUE

@ par email (en pièce jointe PDF) : centresainte.colette@hopital-saint-joseph.fr OU

📄 en photocopie le jour de la consultation biologique

ADMINISTRATIFS

- Demande d'AMP (Fiche Rose) signée après 1 mois de réflexion par chacun(e) et le Médecin
- Document d'identité de chacun(e)
- Photo d'identité de chacun(e) (couleurs si possible)
- Preuve de divorce et extrait de naissance si mariage antérieur
- Attestation de sécurité sociale à jour de chacun(e)
- Attestation de mutuelle à jour de chacun(e)
- Attestation de prise en charge à 100% au titre de l'infertilité

MEDICAUX

Le bilan peut être complété en fonction des contextes clinique et biologique.

- Exploration du cycle et du statut ovarien (dosages hormonaux de J2 à J3 - Échographie compte folliculaire)
- Évaluation de la perméabilité tubaire (hystérogographie ou coelioscopie ou fertioscopie)
- Autres examens (frottis, mammographie, IRM, courrier d'un spécialiste, compte-rendu tentative(s) antérieure(s)).
- Sérologies de chacun(e) VIH ; HEP B ; HEP C, Syphilis (moins de 6 mois pour 1ère tentative puis 1 an)
- Examens de spermologie (spermogramme + spermocytogramme, TMS, spermoculture)

L'équipe reste à votre écoute et vous accompagnera tout au long de votre parcours.

Cordialement,

L'équipe du Centre Sainte Colette